

La diaspora rwandaise : vivre le conflit hors du territoire national

Rwandan Diaspora : living the conflict outside the national territory.

Auteur 1 : Firmin DUSABE.

DUSABE Firmin, PhD. ORCID : 0000-0002-7650-5238 - Professeur de Science politique
Département de science politique et de droit constitutionnel
Faculté de droit- Université de Barcelone
Rue Avinguda Diagonale, 68408028 Barcelone Espagne

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : DUSABE Firmin (2024) « La diaspora rwandaise : vivre le conflit hors du territoire national », African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 23 » pp: 0090 – 0107.

Date de soumission : Mars 2024

Date de publication : Avril 2024



DOI : 10.5281/zenodo.10894170
Copyright © 2024 – ASJ



Résumé

Les Rwandais vivants à l'étranger, notamment en Belgique, se regroupent dans différentes associations selon leur appartenance ethnique. Cette division se trouve dans tous types d'associations : que ce soient des associations culturelles ou bien des ONG. Des partis politiques qui se créent connaissent la même situation. Le génocide qui a eu lieu en 1994 en est principalement la cause. La fracture est visible entre les groupes ethniques, tant au niveau de l'organisation et de l'institution ; ce qui rend l'idée d'une réconciliation encore irréaliste pour les rwandais de l'extérieur. Enfin, la faute d'une culture politique démocratique qui génère le dialogue, la réconciliation et la coopération du pluralisme idéologique et le multiculturalisme au Rwanda menace la cohabitation pacifique.

L'ouvrage s'appuie sur des sources primaires, comme des entretiens avec les dirigeants actuels de la diaspora rwandaise en Belgique, ainsi que sur des sources secondaires : des documents provenant de partis et d'organisations rwandais, ainsi que des sources historiographiques. De même, le cadre théorique s'appuie sur différentes sources bibliographiques provenant de spécialistes du cas rwandais, ainsi que d'experts dans le domaine d'études de la région des Grands Lacs.

Mots clés : Diaspora rwandaise, Belgique, conflit, ethnie, politique diasporique

Abstract

Rwandans living abroad especially in Belgium, interact and participate in associations according to their ethnic group. This division is seen repeatedly in NGO type associations, cultural associations and also in opposition political parties. This separation along ethnic lines is mainly due to the genocide of 1994. This visible organizational and institutional divide between ethnic groups among the Rwandan diaspora shows that there is a lack of trust among Rwandans and that reconciliation is still not a widespread reality. Therefore, a lack of a democratic political culture, cooperation and reconciliation from a position of ideological plurality and Rwanda's multiculturalism threatens its peaceful coexistence.

The work draws on primary sources, such as interviews with current leaders of the Rwandan diaspora in Belgium, as well as secondary sources : documents from Rwandan parties and organizations, as well as historiographical sources. Likewise, the theoretical framework is based on different bibliographic sources from specialists in the Rwandan case, as well as experts in the field of study from the Great Lakes region.

Keywords : Rwandan diaspora, Belgium, conflict, ethnicity, diasporic politics

1. Introduction

Si l'on fait une analyse sociopolitique sur les Rwandais vivant à l'étranger, on constate que la cause principale de cette émigration est due au manque de sécurité que l'on trouve dans la région des pays des Grands Lacs, et en particulier au Rwanda, pays ayant subi un génocide et qui explique le grand nombre d'exilés rwandais. Beaucoup d'entre eux sont des réfugiés politiques, des demandeurs d'asile, exilés avec statut, etc. Il y a aussi cependant des rwandais qui choisissent de vivre à l'étranger pour des raisons non liées au génocide et qui sont purement personnelles. (DGD, 2010). La diaspora rwandaise, en particulier en Belgique, vit ce conflit déjà installé dans son pays d'origine et qui prend sa source dans son histoire politique qui a profondément divisé les rwandais (Braeckman, 1994, Chrétien, 2000).

Le conflit principal se produit quand un groupe prend le pouvoir et utilise l'ethnicité pour le maintenir. Par exemple, au cours de la première république, les Hutus ont pris le pouvoir et ce fait politique a provoqué pour les Tutsis une déchéance intolérable sur leur personne. Se sentant menacés, beaucoup d'entre eux, choisissent de fuir le pays et de revenir armés en 1990 en utilisant des armes (Prunier, 1992 ; Munyarugerero, 2003 : 231-245).

La question régionale a également acquis un rôle de clivage sous la Deuxième République, lorsque les Hutus du Nord (Kiga) ont pris le pouvoir après un coup d'État contre le Président, qui venait du centre (Nduga). La Deuxième République d'Habyarimana, par conséquent, a favorisé les Hutus du Nord (Kabanda, 2012 ; Reyntjens, 1985). Cela a généré un conflit entre les Hutus des différentes régions, actuellement très présent parmi les Rwandais de la diaspora. Ainsi, le but de cet essai est d'identifier et d'analyser le conflit que la diaspora rwandaise continue de vivre en dehors de son pays. Ce conflit rwandais a été aggravé par le génocide rwandais de 1994. Cela a provoqué une mauvaise coexistence des Rwandais, notamment ceux de la diaspora. Au cours du texte, seront analysées certaines tentatives de résolution des conflits actuels dans le pays par des acteurs de la diaspora et du gouvernement rwandais. Enfin, et tirant les leçons des lacunes des exemples analysés, l'essai cherche à proposer des propositions et des solutions pratiques au conflit rwandais afin que le pays – et la région des Grands Lacs par extension – puisse parvenir à une paix durable.

2. La diaspora rwandaise dans le monde

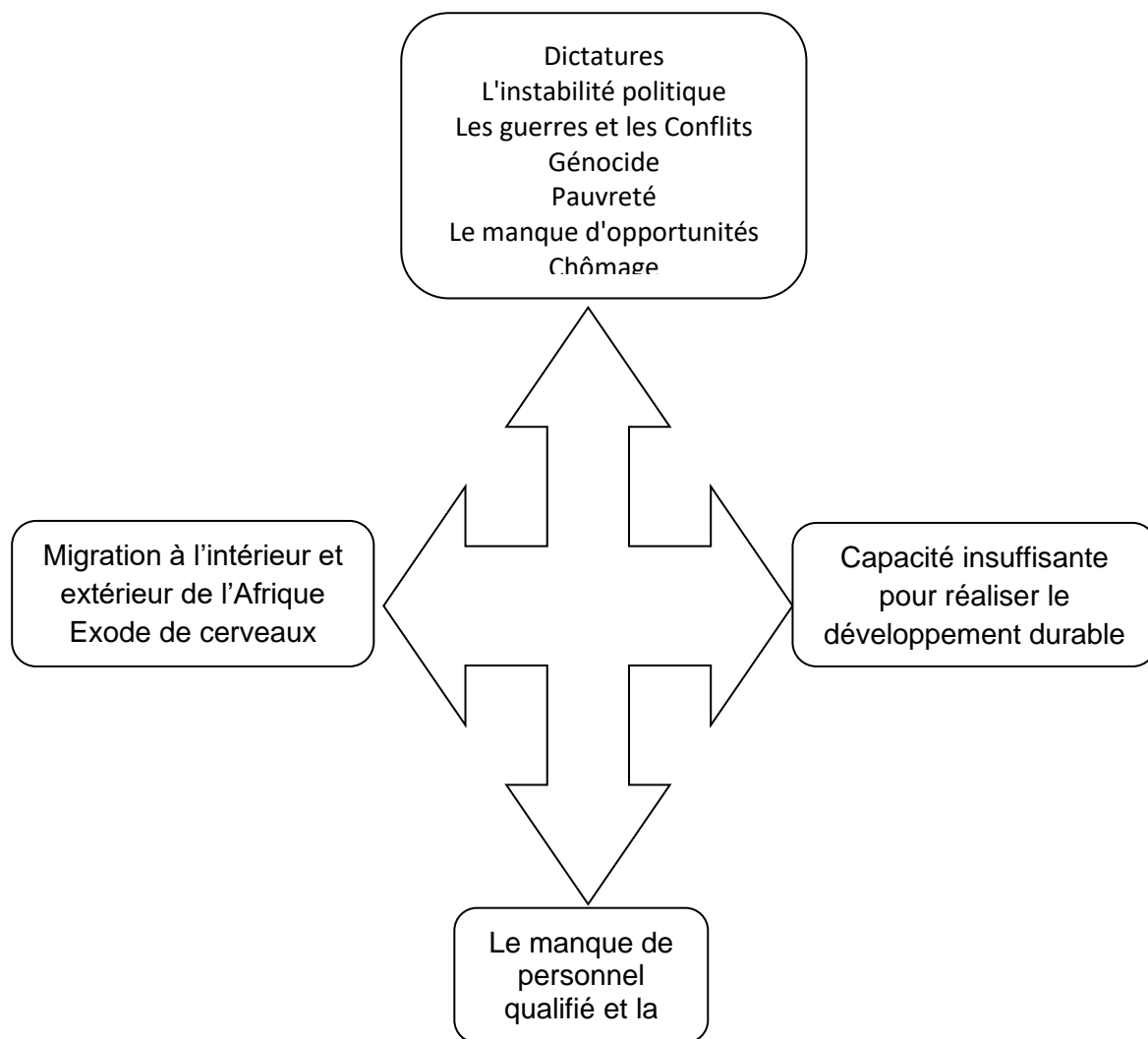
Le Rwanda est un pays qui, jusqu'à récemment, n'avait pas de tradition migratoire, en comparaison avec les autres pays d'Afrique occidentale. Nous pouvons expliquer cela par la structure agraire qui caractérise la société rwandaise, où chaque famille possède un morceau de terre, qui à son tour rattache chaque individu à ses grands-parents. En outre, les familles enterrent généralement leurs morts dans l'arrière-cour de la maison, ce lieu ayant une fonction de cimetière familial. La mentalité derrière tout cela, c'est qu'en habitant sur la terre de leurs ancêtres, les nouvelles générations continuent à maintenir le contact avec leur famille (Kagame, 1956).

Pourtant, cette tradition de conserver les terres familiales a changé durant les temps d'insécurité que la région des Grands Lacs a connus, en particulier au Rwanda, ce qui a provoqué les déplacements internes, la migration, ou encore les réfugiés internationaux. Dans le cas du Rwanda, puisqu'il s'agit du sujet de notre recherche, il est connu que les premiers exilés rwandais ont été provoqués par la révolution sociale de 1959. Les principales destinations étaient les pays voisins de l'Afrique équatoriale et un petit nombre s'est réfugié vers d'autres continents. Les événements qui ont suivi cette révolution ont touché de nombreuses personnes, et les troubles ethniques qui ont caractérisé la Première République du Rwanda (1962-1973), ainsi que les attaques militaires des tutsis qui étaient réfugiés au Burundi et en Uganda¹.

La fin de la Première République (1973) a également été accompagnée de troubles ethniques graves, où des milliers de Tutsis ont été exilés dans les pays voisins du Rwanda. Enfin, la guerre de 1990-1994, en particulier le génocide et les représailles qui ont suivi ce carnage, a considérablement augmenté le nombre de réfugiés dans la communauté de la diaspora rwandaise (Reyntjens, 1994).

¹ Il s'agit du groupe armé qui a attaqué le Rwanda pendant plusieurs années. Ses membres étaient d'anciens réfugiés du conflit de 1959, que certains auteurs appellent « Révolution Hutu » (Chrétien, 2000 ; Reyntjens, 1994).

Graphique 1 : Les principaux facteurs de mobilité de capital humain en Afrique subsaharienne



Source: OIM (2004).

Plus précisément, 1994 est une année cruciale dans l'histoire de la diaspora rwandaise. Jamais dans l'histoire du Rwanda, le pays n'a connu un tel exode des Rwandais à l'étranger². A la fin de la guerre avec la prise du pouvoir par le Front Patriotique Rwandais (FPR) en Juillet 1994, le pays connaîtra le plus grand exode de son histoire. Tout d'abord, beaucoup de ces gens ont été mis dans des camps de réfugiés au Zaïre (devenu plus tard la République Démocratique du Congo (RDC), au Burundi et en Tanzanie. Les Rwandais ont aussi été installés dans des pays africains comme le Kenya, le Gabon, le Cameroun, la Côte-d'Ivoire et le Sénégal, avant de se diriger vers l'ouest : la Belgique, la France, les Pays-Bas, le Canada et les États-Unis. Enfin, d'autres sont restés dans ces camps de réfugiés, du moins ceux du Zaïre, jusqu'en 1996. Le

² Pendant le génocide, de nombreuses personnes fuyant les massacres sont allés à l'étranger, principalement vers les pays voisins

gouvernement du Rwanda a décidé de rapatrier ces Rwandais de camps par la force pendant la première guerre de 1996-1997. Certains sont retournés dans le pays et les autres ont traversé la RDC (ex Zaïre) pour s'installer de nouveau au Congo ou en République centrafricaine voisine (De Schrijve, 1996 ; Bizimana, L., 1999).

Enfin, une troisième référence est la zone d'installation. Dans ce domaine, nous trouvons trois groupes principaux. Le premier vise la diaspora rwandaise de l'Europe, le deuxième celle de l'Amérique (Canada et États-Unis), et le troisième les Rwandais qui se trouvent en Afrique. En général, chaque groupe ne doit pas faire face aux mêmes problèmes ainsi que dans ces groupes, les situations diffèrent d'un pays à l'autre). En outre, le paysage ethnique et le poids relatif de chaque communauté dans ces endroits d'installation sont différents, notamment en termes de ressources économiques et d'influence politique.

Historiquement, les premiers immigrants (1959 et 1960) étaient principalement situés dans les pays voisins, en particulier en Ouganda et au Burundi, mais les mêmes situations ne se sont pas produites dans les vagues ultérieures (Watson, 1991). En fait, depuis 1973, la zone principale des réfugiés a été l'Occident : en particulier la Belgique, le Canada et, dans une moindre mesure, les États-Unis. À cette époque, la diaspora rwandaise était essentiellement formée par des membres de la communauté tutsie. En 1994, la composition ethnique ainsi que les pays d'accueil se sont diversifiées³.

Pour l'étude de la migration dans le cas du Rwanda, on trouve deux groupes principaux⁴:

- L'émigration temporaire, constituée de groupes d'étudiants, d'hommes d'affaires, de touristes et de diplomates. Dans le cas des étudiants, les données fournies par le gouvernement du Rwanda suggèrent que la moitié ne reviennent pas au pays et restent dans les pays où leurs études les ont menés ;
- L'émigration permanente, constituée de ceux qui ont fui le pays pour des raisons politiques et à cause de l'insécurité⁵. Une partie de ce groupe comprend les descendants d'anciens réfugiés rwandais et ceux qui ont quitté le pays pendant le génocide de 1994.

On remarque que le génocide est l'un des facteurs primordiaux ayant provoqué ce grand mouvement migratoire des Rwandais, de sorte que cette situation a changé la tendance

³ La majorité d'entre eux étaient des Hutus et ils se sont réfugiés dans les pays de la région des Grands Lacs, notamment en RDC.

⁴ Le gouvernement du Rwanda donne le nom de diaspora rwandaise à tous les Rwandais qui se trouvent hors du pays.

⁵ Dans l'histoire du Rwanda, 1959, 1973, 1990 et 1994 sont des années de conflits ouverts et d'insécurité nationale.

historique à ne pas émigrer. En 1994, quatre millions de Rwandais ont quitté le pays et deux millions ont été déplacés (migrants internes). Selon un rapport de la Banque mondiale, il y avait 263 400 immigrants rwandais en 2010, ce qui représente 2,6 % de la population rwandaise (BM, 2010).

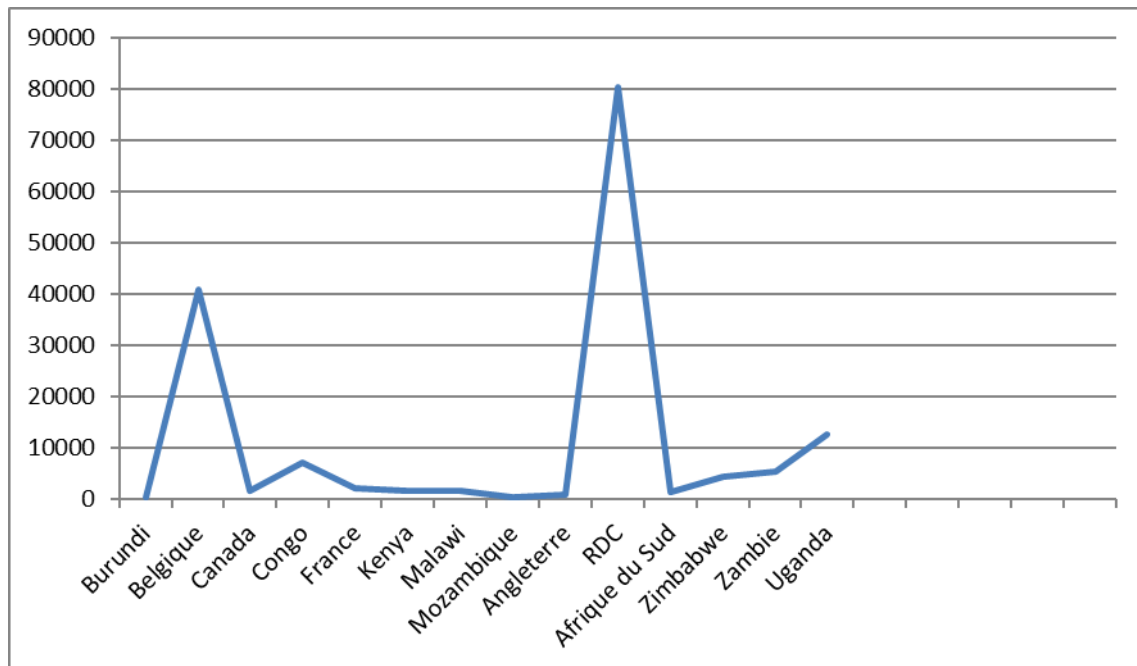
Cependant, il reste difficile de quantifier tous les Rwandais émigrés à partir de l'année 1994. Selon les ambassades rwandaises en Europe, il est difficile de connaître le nombre exact d'émigrés rwandais. La raison principale est qu'il y a des Rwandais qui cachent leur identité parce qu'ils ont participé au génocide, alors que d'autres ont perdu le désir d'être Rwandais à cause de tout ce qu'ils ont vécu pendant le conflit⁶, et finalement, il y a des Rwandais qui ont endossé une nouvelle nationalité. Malgré ces problèmes, les ambassades fournissent leurs chiffres.

La première destination des émigrants rwandais en Europe est la Belgique. Selon "l'Office des étrangers", dépendant du ministère de l'Intérieur de la Belgique, il y a 20 000 émigrés rwandais, mais l'estimation de l'ambassade du Rwanda en Belgique considère qu'il y en a entre 30 000 et 40 000. Cette différence de données s'explique par le fait qu'un grand nombre d'émigrants rwandais ont obtenu la nationalité belge. Conformément aux données du Registre national belge, 8 635 Rwandais ont été nationalisés en 2006. La France est le second pays européen à avoir accueilli des Rwandais après le génocide de 1994 : on compte qu'il y a entre 3 000 et 5 000 émigrés rwandais⁷. Quant à l'Amérique, l'ambassade du Rwanda au Canada donne une estimation d'environ 15 000 Rwandais, mais soupçonne qu'en réalité il y ait plus dans le pays. Il y a 114 836 émigrés rwandais vivant avec le statut de réfugié. Selon le rapport du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés, la majorité est concentrée dans les pays voisins et des pays d'autres continents (UNHCR, 2010).

⁶ Il y a des cas de personnes qui ont perdu tous les membres de leur famille et qui sont restés seuls. Certains ont des traumatismes et ne veulent plus entendre le mot « Rwanda ».

⁷ La raison pour expliquer cette présence à grande échelle dans ces deux pays est liée à des facteurs historiques comme la colonisation, la langue, etc., et les accords bilatéraux, qui ont marqué la relation internationale pour ces pays.

Graphique 2 : La population rwandaise avec le statut de réfugié à la fin de l'année 2010



Source : UNHCR (2010).

Le nombre de réfugiés rwandais vivant dans les pays voisins est de 108 508 personnes : ce nombre représente 94,5 % du nombre total de réfugiés rwandais. Les autres vivent dans d'autres pays d'Europe et d'Amérique (voir le tableau ci-dessus). Maintenant, cette migration massive de Rwandais causée par la guerre et le génocide de 1994 a fait qu'un nombre important de dirigeants politiques et d'élites intellectuelles rwandaises, principalement des Hutus, continuent la politique en dehors du territoire. Dans les camps de réfugiés en RDC est né le premier parti politique, le RDR (Rassemblement pour le Retour des Réfugiés et la Démocratie au Rwanda) (Musabyimana, 2011). Plus tard, la plupart de ces élites politiques de Rwandais de l'ethnie hutue ont fui vers l'Europe, principalement en Belgique, où ils ont continué leurs activités politiques d'opposition contre le régime de Kagame⁸.

3. Le profil de la diaspora rwandaise en Belgique

La Belgique est l'un des pays de l'Occident où vivent un grand nombre de Rwandais. Cela s'explique par les raisons historiques de la colonisation, où la Belgique était la métropole coloniale, après quoi les deux pays ont continué à avoir une bonne relation, basée principalement sur la coopération internationale (Kakungu Midilu, 1995 ; Morelli, 1992).

⁸ Une partie de la diaspora rwandaise s'organise au travers de formations de partis politiques de l'opposition. Jusqu'à présent, on compte plus de 26 groupes politiques qui se mobilisent contre le régime de Kagame, avec l'objectif de chercher l'ouverture d'un espace politique au Rwanda.

En ce qui concerne le profil des Rwandais vivant en Belgique, le travail de terrain montre que ce dernier est varié. Il y a des réfugiés, des demandeurs d'asile, des Rwandais ayant obtenu la nationalité belge, des étudiants, des hommes d'affaires, des diplomates, etc. Nous pouvons les classer suivant la date de leur arrivée, et, selon la Direction générale de la diaspora (DGD 2009, 2010), il y a deux catégories : ceux qui sont arrivés avant 1994 et ceux qui sont venus plus tard et continuent encore à immigrer. Encore une fois, le génocide de 1994 représente un avant et après dans toutes les dimensions thématiques de la vie du Rwanda.

La première catégorie d'émigrants se situe avant 1994. Ils sont les enfants des réfugiés des années cinquante. Dans ce cas précis, il y a des tensions ethniques provoquées par les événements historiques du pays entre les réfugiés de 1959 et de 1973. En outre, il existe d'autres personnes qui ont quitté le Rwanda pour aller étudier en Belgique et qui y sont restées. La politique de regroupement familial a facilité leur émigration et ces dernières peuvent amener leur famille du Rwanda en Belgique. La plupart de ces personnes sont des Tutsis et ont déjà obtenu la nationalité belge. Certains sont mariés avec des Belges et vivent principalement en Belgique rurale. Ils sont caractérisés par la méfiance des autres Rwandais. Il y a un autre groupe formé d'anciens étudiants boursiers arrivés entre 1973 et 1994 et la plupart étaient de hutus de nord de Rwanda. Certains étaient mariés à des Belges et ne voulaient pas quitter leur famille. Les autres ont trouvé du travail ou bien avaient demandés le statut de réfugié pour des raisons politiques. Il apparaît qu'il n'y a pas de relation établie entre ces deux groupes.

Cette catégorie est composée de rwandais vivant à la campagne. D'une part, leur participation politique est très remarquée dans la communauté rwandaise de la diaspora. Ce sont des acteurs actifs des partis politiques de l'opposition. D'autre part, on constate un petit groupe de partisan du régime de Kigali, qui étaient à l'extérieur du pays pendant le génocide de 1994. Dans certains cas, le régime actuel les convoque pour occuper un poste politique au sein du gouvernement.

Les enfants nés de ces Rwandais de la diaspora sont recherchés par les deux parties : l'opposition ou le régime de Kigali. Ils sont pleinement intégrés en Belgique, car la plupart sont des Belges de naissance bien que leur origine soit le Rwanda. La raison pour laquelle ils sont recherchés par les deux côtés, est qu'ils ont une bonne position professionnelle, sont considérés comme médiateurs et bons intercesseurs devant la communauté internationale. Ils sont intéressés par la communauté rwandaise et la majorité vit dans les grandes villes comme Bruxelles.

La seconde catégorie est composée des émigrants d'après 1994. Ces derniers ont quitté le Rwanda pendant le génocide et la majorité sont de l'ethnie hutue. La plupart d'entre eux sont passés par d'autres pays avant d'atteindre leur destination finale, dans ce cas la Belgique. Ce

groupe est composé d'anciens commerçants, d'employés de banque et de fonctionnaires de l'État : des médecins, des enseignants, des officiers de l'armée, des députés, des ministres, etc. Ils sont principalement venus de Kigali, la capitale du Rwanda. Ce sont en général des sympathisants de l'ancien régime de Habyarimana et ils ont quitté le pays par crainte d'être accusés de collaborer avec le pouvoir perdu. Ils se caractérisent par leur participation active dans les partis de l'opposition. Ils vivent principalement en Flandre (Dendermonde), mais certains vivent aussi à Bruxelles et à Verviers (Pax Christi 2012). Nous trouvons aussi des gens qui ont quitté le Rwanda pour des raisons soit politiques, soit économiques. Dans cette catégorie, on trouve deux groupes ethniques, les Hutus et les Tutsis. D'une part, ce sont le plus souvent des jeunes qui ont terminé leurs études secondaires ou universitaires, puis émigré en Europe pour chercher une vie meilleure comme les autres émigrants subsahariens. D'autre part, ce sont des gens qui ont des problèmes politiques avec le régime de Kigali et qui ont décidé de quitter le pays, de peur d'être accusés d'être des "ennemis du régime" (*Abanzi b'igihugu*), (Pax Christi, 2012).

Ainsi, cette catégorie est constituée de réfugiés, de demandeurs d'asile et de sans-papiers. Nous avons également observé qu'il y avait un grand nombre de personnes qui ont déjà la nationalité belge : certains d'entre eux sont intégrés dans le pays et les autres vivent dans des conditions difficiles, ils ne travaillent pas, et en conséquence reçoivent l'aide du CPAS (Centre Public d'Action Sociale). On trouve aussi un autre groupe composé d'étudiants qui reçoivent des subventions du gouvernement rwandais ou d'institutions de coopération au développement. Dans cette catégorie, il y a un petit nombre qui ne retournent pas au pays après avoir terminé leurs études, pour des raisons différentes (Jambonews, 2011).

Enfin, nous pouvons conclure que la majorité des Rwandais de la diaspora participent dans différentes organisations et associations en fonction de leurs critères de choix et de leurs intérêts personnels et sociaux. Parfois, nous avons constaté qu'il y avait des étiquettes ethniques données aux différentes organisations selon les personnes impliquées.

4. Caractéristiques des organisations de la diaspora rwandaise en Belgique

La diaspora rwandaise en Belgique est caractérisée par une tension et une division (ethnique ou régionale) qui viennent des situations sociopolitiques du Rwanda. En analysant ce fait, on s'aperçoit que le premier facteur de cette division est lié à l'appartenance ethnique.

Les clivages ethniques caractérisent la diaspora rwandaise belge, un fait négatif pour leur organisation et pour le Rwanda en général. Cela s'explique par des raisons politico-historiques qu'ont vécues le pays et d'autres problèmes liés aux relations interethniques que les

colonisateurs ont laissées au Rwanda et en Afrique en général. L'élément principal pour expliquer cette situation se situe au niveau historique. À l'époque précoloniale, le peuple rwandais était divisé en trois groupes ethniques : Hutu, Tutsi et Twa, qu'étaient exclusivement des catégories sociales. Les colonisateurs leurs ont donnés une signification purement ethnique que social (Chrétien, 2000 ; Kagame, 1972). Les Rwandais vivant hors du pays poursuivent leur identité ethnique, et cela provoque des tensions causées par les conflits qui ont aggravé la bonne coexistence entre ces groupes ethniques (Pax Christi, 2012).

“Un café de la communauté rwandaise ? Non, j'évite les lieux publics. Je risquerais de m'y faire agresser ou empoisonner. Les agents de Kigali rôdent⁹”.

Après la division ethnique, nous constatons qu'il existe une autre division régionale au sein de la diaspora rwandaise, une situation qui a une origine politique vécue dans le pays, l'exclusion politique et ethnique pendant la Première et la Deuxième République (Kabanda, 2012 : 260-300), où le pays a connu un pouvoir basé sur les régions : Nord (Umunyenduga) et Sud (Umukiga). Le Nord comprend les anciennes préfectures de Gisenyi et de Ruhengeri (et parfois Byumba) et le Sud toutes les autres, surtout Butare, Cyangugu, Gikongoro, Gitarama et Kigali¹⁰.

À Bruxelles, les cafés rwandais sont le reflet des divisions de cette diaspora. Ceux réputés proches du pouvoir se situent principalement dans les étroites rues du quartier « africain » de Matonge. On s'y assoit loin des fenêtres les jours de manifestations d'opposants congolais. En 2011, un rassemblement avait dégénéré en violences contre les Rwandais et les vitrines de quatre établissements avaient volé en éclats. Les lieux dits proches de l'ancien régime se trouvent quant à eux près des rives du canal. Des rixes y éclatent parfois, quand un « traître » qui fait des allers-retours au Rwanda ose s'y pointer... Mais ces cafés « d'extrémistes », comme les désigne Kigali, sont eux-mêmes souvent divisés entre « nordistes » et « sudistes », en fonction de la région d'origine de leur clientèle¹¹. (*Jeune Afrique*, 2015).

⁹ Voir *Jeune Afrique*, l'article de Pierre Boisselet du 21 septembre 2015, disponible : <http://www.jeuneafrique.com/mag/262364/societe/a-bruxelles-la-mefiance-regne-dans-la-diaspora-rwandaise/> (consulté, le 13 décembre 2015)

¹⁰ Pour rappel, le Rwanda était divisé en onze préfectures : Byumba, Butare, Cyangugu, Gikongoro, Gisenyi, Gitarama, Kibungo, Kibuye, Kigali rural, la capitale de la ville de Kigali, et enfin, Ruhengeri. Plusieurs réformes administratives ont eu lieu depuis 1995 et ont donné lieu à de nouvelles divisions territoriales. Selon la dernière réforme de janvier 2006, le Rwanda a maintenant cinq « provinces » : Ceci, de l'Ouest, du Sud, du Nord, et enfin la capitale, Kigali.

¹¹ Voir *Jeune Afrique*, l'article de Pierre Boisselet du 21 septembre 2015 : <http://www.jeuneafrique.com/mag/262364/societe/a-bruxelles-la-mefiance-regne-dans-la-diaspora-rwandaise/> (consulté, le 13 décembre 2015)

À ces deux divisions s'ajoute une troisième, qui a une forte influence sur la diaspora rwandaise : la division entre les élites et les autres classes sociales, à savoir les ressources financières et les gens ordinaires. Il faut prendre le mot « élite » dans le sens large du terme (Okpewho et Boyce, 2001 ; Ziegler, 1971) : il désigne toutes les personnes occupant des postes de cadres supérieurs et intermédiaires dans le secteur public et le secteur privé avant 1994. Au sein de ces élites, il y a une hiérarchie. Par exemple, des anciens fonctionnaires du secteur public, y compris des anciens dirigeants d'entreprises parapubliques, et, à différents niveaux, des représentants de l'État (diplomates, préfets, maires, etc.), d'anciens cadres du secteur privé et, éventuellement, des employés du milieu des affaires, des grands détaillants et des grands employeurs (Pax Christi, 2012). Par conséquent, nous constatons que la diaspora rwandaise est un monde divisé. La division est observée au travers de l'identité ethnique, régionale, sociale et complète, bien qu'elle ne constitue pas l'objet de notre étude. Ces trois divisions sont des critères essentiels pour identifier la communauté rwandaise de la diaspora.

Cependant, les critères utilisés pour caractériser la diaspora rwandaise ont un dénominateur commun : l'identification par l'exclusion¹², que nous avons divisé en deux classes. Les critères de ciblage, d'une part, et les autres facteurs de l'exil, d'autre part. Nous pouvons dire que chaque individu est identifié par un ou plusieurs de ces critères.

Le manque d'organisation, la dispersion et la fragmentation sont autant de défis auxquels est confrontée la diaspora rwandaise. La méfiance règne au sein de la diaspora, ce qui s'explique par la région d'origine et la zone d'installation en dehors du pays. Cette méfiance rend difficile la relation entre les membres de la diaspora rwandaise. Parfois, cette méfiance se prolonge et s'élargit jusqu'à l'exclusion. En Belgique, et plus précisément à Bruxelles, on peut trouver les lieux surtout les bars et les restaurants appelés des Hutus et d'autres des Tutsis.

Quiconque ose fréquenter un lieu ou l'autre doit donner les explications aux membres de sa communauté d'appartenance, que ce soient les Hutus ou les Tutsis, par peur d'être considéré comme un espion de l'autre groupe. Cette attitude montre le degré de méfiance qui est observée dans la diaspora. Certaines associations culturelles, par exemple des groupes de ballet et d'autres groupes de danse, sont étiquetées d'hutues, et les autres de tutsies. Ainsi, quand il y a un spectacle, on peut trouver dans le publique des personnes mono-ethniques, qu'ils soient hutus ou tutsis.

¹² Le Rwanda a été gouverné par un petit groupe qui a servi l'appartenance ethnique ou régionale en excluant les autres et en utilisant le pouvoir des institutions de l'État dans l'intérêt de leur propre groupe (Chrétien, 1997).

Un autre élément plus visible qui caractérise la diaspora rwandaise est son manque d'organisation. Certes, cette fragmentation et la désorganisation ne contribuent pas à promouvoir la réconciliation entre les communautés. Il en résulte un grand problème pour le pays d'accueil, comme c'est le cas pour la Belgique, surtout pour établir une relation entre son ministère et les représentants de la diaspora, affirme le ministère des Affaires étrangères de la Belgique, cette partie manque de représentants de la diaspora¹³ (Morelli, 1992). Ce manque représentatif représente une difficulté pour travailler avec un objectif commun, surtout en ce qui concerne l'opposition du régime de Kigali.

Prise au piège dans ses propres divisions, la diaspora est ainsi divisée du point de vue idéologique. Les événements importants de la commémoration de l'histoire du pays sont des points de confrontation pour les deux ethnies, et il y a continuellement un clivage ethnique résultant de cette tension (Braeckman, 2014). De plus, dans les grandes conférences et les séminaires, les uns et les autres se critiquent selon leurs organisateurs et deviennent également un sujet de controverse.

5. La division ethnique et régionale comme conséquence de la politique du Rwanda

La politique du Rwanda a été caractérisée par la division, à la fois ethnique et régionale. Cette situation de division ethnique a eu lieu avant même la période coloniale. Selon l'auteur Kagame, la rivalité du pouvoir parmi le clan des Abanyiginya et Abega (la même ethnie de tutsi) a conduit à la crise sanguinaire de Rucunshu, où il y a eu un coup d'État du roi Mutara. Ces deux clans étaient issus de l'ethnie tutsie (Kagame, 1972).

À l'époque de la première république de Kayibanda et de la deuxième de Habyarimana, le pays vivait déjà une division régionale, puisque la majorité du régime de Kayibanda était dans le sud (Nduga). Lorsque Habyarimana a pris le pouvoir après un coup d'État, il a mis en place un régime composé de gens du nord (Kiga). Actuellement, le régime de Kagame est un régime dans lequel les Tutsis, en particulier ceux qui sont venus de l'Ouganda (Abasajya), ont tout le pouvoir et le contrôle de la vie du pays (Musabyimana, 2014).

On pourrait penser que la politique du Rwanda a toujours été une politique fondée sur l'appartenance ethnique ou régionale, mais lorsque l'on en fait une analyse et une étude profonde, on s'aperçoit que la politique du Rwanda a été basée sur un système politique exclusif

¹³ Voir l'article de Udahemuka NS. Dia Noël, « La diaspora rwandaise, état des lieux » : http://paxchristiwb.be/publications/analyses/la-diaspora-rwandaise-etat-des-lieux_0000206.html (consulté le 10 décembre 2015)

où un petit groupe prend le pouvoir et utilise l'appartenance ethnique ou régionale en vue de le maintenir.

En ce qui concerne la diaspora rwandaise, ceci a transmis aux pays de résidence l'histoire vécue dans leur pays. La division régionale ou ethnique est évidente dans les partis politiques d'opposition, dans les organisations de type ONG, dans les différentes associations, dans les relations de la vie quotidienne, etc.

Ainsi, il y a des partis hutus et tutsis, et peuvent également être trouvé, d'une part, les partis formés la plupart des personnes de la même région (correspond à Kiga et Nduga). Par exemple le FDU-Inkingi de Hutus du nord (Kiga), le RDI Rwanda NZIZA la plupart de ses membres sont du sud. D'autre part, les parties avec tendances d'être mono-ethniques tels que Ishema party (Hutu), le PRM-Abasangizi (Hutu), le PS-Imberakuri (Hutu), et les partis des Tutsis comme le FPR-Imvura, Inyabutatu-RPRK Tutsis, Tutsis Amahoro-Congrès populaire, PDP Imanzi. Aussi, on trouve les partis qui regroupent deux ethnies même si ont une tendance d'être mono ethnique, comme le cas de Rwanda National Congress (RNC)¹⁴.

En outre, comme nous l'avons vu, il y a des événements qui divisent les Rwandais de la diaspora et génèrent parfois des confrontations entre les deux groupes, pro et anti-Kagame. Un bon exemple de cela est le cas de la commémoration du génocide de 1994. Alors que certains le commémorent le 6 avril, jour de la mort du Président Habyarimana, d'autres ont adopté le 7 avril, lorsqu'a commencé le génocide (la majorité des partis d'opposition et la société civile), date officielle du régime de Kigali (ambassade du Rwanda à Bruxelles). Cela a généré une tension visible parmi la communauté surtout au sein de la diaspora rwandaise en Belgique. L'ambassade catégorise les Rwandais qui commémorent le génocide le 6 avril d'être négationnistes¹⁵.

“...poursuivre en justice les profanateurs du Mémorial de la Stèle en Commune Woluwe en Ville de Bruxelles, ceux-là même qui trempent dans le négationnisme du génocide des tutsi dirigés par Joseph Matata et d'autres ayant une idéologie similaire” (Jambonews, 2015).

¹⁴ Le RNC est fondé par les Tutsis, anciens collaborateurs de Kagame. On y trouve les Hutus, mais la majorité de leurs membres sont Tutsis.

¹⁵ Voir l'article de Jambonews: <http://www.jambonews.net/actualites/20130415-rwanda-belgique-commemoration-du-genocide-agitee/>, (consulté, le 2 décembre 2015)

Les anti-Kagame accusent les autorités de l'ambassade de diviser les Rwandais et, pour eux, toutes les victimes des Hutus et des Tutsis doivent être commémorées, parce qu'il y a eu des décès des deux côtés et que le gouvernement rwandais devrait considérer tous les Rwandais et non seulement une partie, à savoir les Tutsis.

“...en vérité, M. Masozera, est dérangé par le caractère non discriminatoire de la commémoration du 6 avril 2013, à la différence de celle du 7 avril 2013, qui est à la fois sélective et politique, car elle sert de légitimation du régime politique en place à Kigali, depuis le 19 juillet 1994” (Jambonews, 2015).

Un autre événement qui provoque une tension directe parmi la diaspora rwandaise est le *Rwanda Day* (réunion organisée par le gouvernement du Rwanda pour parler des Rwandais de la diaspora de la vie sociopolitique du pays). Cet événement est caractérisé par l'exclusion de certains Rwandais, surtout les membres actifs des partis politiques d'opposition et de la société civile critiquant le régime de Kigali.

Le *Rwanda Day* divise les Rwandais qui vivent normalement pacifiquement en dehors du pays. Quelquefois, cette tension engendre des agressions brutales et des affrontements entre les deux partis.

Ces rencontres n'ont qu'un seul but d'occulter des erreurs et des bavures du gouvernement rwandais, qui montre à l'Occident une image qui ne corrobore pas avec la réalité. Dans ce cas, *Rwanda Day* ne peut qu'être considéré comme un moyen de distraction et de manipulation de l'opinion nationale et internationale¹⁶.

Aussi, nous constatons que la diaspora rwandaise vit directement les problèmes de son pays, que soit la division ethnique ou régionale. Le gouvernement rwandais a un rôle important dans cette situation, de chercher l'unité de tous les Rwandais même en dehors des frontières nationales (Dusabe, F. 2016).

¹⁶ Voir l'article de Faustin Kabanza : <https://mulijeandclaude.wordpress.com/2015/10/05/rwanda-day-une-arme-a-double-tranchant/>, (consulté, le 21 décembre 2015)

Conclusion générale

La lutte de pouvoir parmi les élites rwandaises et le génocide de 1994 ont suscité l'émigration de milliers de Rwandais. Ce groupe fait partie de la communauté rwandaise de la diaspora vivant actuellement le même conflit qui existait dans leur pays d'origine. Le clivage ethnique et régional est l'élément principal qui caractérise la diaspora rwandaise (Braeckman, 2014).

Le manque d'organisation, la dispersion et la fragmentation sont autant de défis auxquels est confrontée la diaspora rwandaise en Belgique. La défiance règne dans cette communauté : d'une part, en raison de la région d'origine de ses membres, et d'autre part, selon la zone d'installation à l'extérieur de leur pays natal. En conséquence, la méfiance rend les relations tendues entre les membres de la diaspora rwandaise en Belgique.

La méfiance est plus virulente quand elle apparaît dans le domaine sociopolitique des exilés rwandais. Et, bien qu'en principe aucun parti politique ni aucune association ne prône l'exclusion ethnique, il y a de la méfiance même au moment de faire un acte de réunion.

La diaspora rwandaise vit des conflits basés dans son histoire. Cela se manifeste au moment de célébrer les fêtes historiques du pays, comme par exemple la commémoration du génocide de 1994. En plus de la tension ethnique, la diaspora rwandaise vit aussi la tension régionale. Ce conflit vient de 1972, lorsque Habyarimana a pris le pouvoir après un coup d'État, et après avoir supprimé les politiciens du régime Kayibanda, en particulier ceux venant du sud du pays. Ainsi, cet événement a généré une tension régionale entre la même ethnie hutue, un point faible qu'a favorisé le FPR pour anéantir le pouvoir de Habyarimana (Munyarugerero, 2003 : 163-170; Kabanda, 2012: 270-296).

Cette situation a des conséquences sur les relations personnelles des Rwandais de la diaspora et provoque un climat de tension permanente et de méfiance. Les lieux historiques, qui ne sont parfois pas partagés par tous, ou l'idéologie politique et l'appartenance ethnique font que la diaspora rwandaise ne vit pas dans l'unité, bien que les Rwandais de deux ethnies aient des points communs, comme leur langue ainsi que leur culture.

La conception et la mise en œuvre d'une politique inclusive basée sur le système politique caractéristique de la démocratie contemporaine seraient l'une des solutions réalisables pour parvenir à la prospérité sociale et, surtout, pour contribuer à la paix. Ce serait certainement aussi une solution plausible pour mettre fin aux conflits politiques ethniques générés par l'abus du pouvoir. En poursuivant cette mesure nécessaire, l'ouverture de l'espace politique sur la voie d'une transition démocratique serait l'une des solutions aux conflits, tant ceux ancrés dans le passé que ceux d'aujourd'hui, et constituerait une manière de rechercher un avenir meilleur pour

tous les Rwandais. Construire un gouvernement incluant l'opposition serait un moyen de commencer à mettre fin aux conflits basés sur le pouvoir et l'exclusion au Rwanda.

BIBLIOGRAPHIE

- Banque Mondiale, (2010), *Recueil de statistiques sur les migrations et les envois de fonds*
- Braeckman, C. (1994), *Rwanda. Histoire d'un génocide*. Paris, Fayard.
- Braeckman, E. (2014), En Belgique les Rwandais vivent séparés. Consulté le 05 mai 2015. Disponible sur : <http://blog.lesoir.be/colette-braeckman/2014/04/04/en-belgique-les-rwandais-vivent-separes/>
- Bizimana, L. (1999). *Conflict in the African Great Lakes Region*. Bilbao : University of Deusto.
- Chrétien, J.P. (2000), *L'Afrique des grands lacs - Deux Mille Ans d'histoire*. Paris : Aubier.
- DGD (2010), *Guide de la Diaspora Rwandaise*. Kigali.
- Dusabe, F. (2016), *La diàspora rwandesa a Bèlgica. Actors polítics transnacionals en la democratització de Rwanda*. Thèse doctoral, Universitat de Barcelona, Barcelona.
- Jambonews, (2011) Commémoration de toutes les victimes du génocide rwandais. <http://www.jambonews.net/actualites/20110407-commemoration-de-toutes-les-victimes-du-genocide-rwandais/>. [Consulté, le 2 novembre 2015].
- Jambonews, (2013) Rwanda-Belgique : Commémoration du génocide agitée. <http://www.jambonews.net/actualites/20130415-rwanda-belgique-commemoration-du-genocide-agitee/>. [Consulté, le 12 mai 2013].
- Kabanda, C. (2012), *Rwanda, l'idéal des pionniers. Les hommes qui ont fait la différence*. Lille, Ed. Sources du Nil.
- Kakungo Midilu S. (1995), *Les associations de femmes africaines subsahariennes en milieu urbain belge : vers une reconstruction de l'identité ?* Mémoire de Licence en Sciences politiques et sociales, Université catholique de Louvain.
- Morelli A. (1992), *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*. Bruxelles, Evo Histoire, CBAI.
- Munyarugerero, F-X. (2003). *Réseaux, pouvoirs, oppositions. La compétition politique au Rwanda*. Paris : L'Harmattan.
- OIM (2007). *Living Across Words: Diaspora, Development and Transnational Engagement*. Geneva.
- Okpewho, I. & Nzegwu, N. (2009). *The new African Diaspora*. Indiana: University Press
- Revilla, M. (2010). *Migración, crisis y conflicto en África subsahariana*. Fundación Carolina, Documento de trabajo n. ° 44.
- Reyntjens, F. (1985). *Pouvoir et droit au Rwanda. Droit public et évolution politique 1916-1973*. Tervuren : MRAC.

Prunier, G. (1992), l'Ouganda et le Front patriotique rwandais, Guichaoua, A. (éd.), *Enjeux nationaux et dynamiques régionales dans l'Afrique des Grands Lacs*. Lille.

UNHCR (2010), Issue paper no 15.